



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
LA FRANCOPHONIE



# CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE DIALOGUE INTERCULTUREL ET LA CULTURE DE LA PAIX EN AFRIQUE CENTRALE ET DANS LA REGION DES GRANDS LACS

Libreville, 18 - 20 novembre 2003

**DECLARATION DE LIBREVILLE**

# Déclaration de Libreville

sur

**le dialogue interculturel et la culture de la paix**

Nous, hommes et femmes de culture, hommes et femmes des médias, experts universitaires, hommes et femmes politiques, écrivains, poètes, chefs traditionnels et spirituels de l'Afrique centrale, de la région des Grands Lacs et d'ailleurs, réunis à Libreville, au Gabon, du 19 au 20 novembre, 2003, à l'occasion de la **Conférence internationale sur le dialogue interculturel et la culture de la paix en Afrique Centrale et dans la région des Grands Lacs,**

*Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l' homme,

*Tenant compte* de la Déclaration concernant la promotion, parmi les jeunes, des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 07 décembre 1996,

*Nous fondant* sur la Déclaration mondiale sur l'Education pour tous,

*Considérant* la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle,

*Réaffirmant* les conclusions de la Conférence africaine sur les principes africains de résolution des conflits et de réconciliation, tenue à Addis Abeba du 08 au 12 novembre 1999,

*Nous appuyant* sur le rapport du IX<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie sur le dialogue des cultures,

*Nous référant* au Séminaire « UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action », tenu à Ouagadougou en mars 2003,

*Préoccupés* par les conflits armés intra-étatiques et inter-étatiques dont l'Afrique est le théâtre quasi permanent, conflits qui ne font que l'enfoncer dans le sous-développement par la destruction massive des vies humaines, les effets induits par les efforts de développement et la dégradation de l'environnement ;

*Considérant* que le pouvoir d'un Etat moderne doit se fonder sur un projet de société, le respect des normes de l'Etat de droit, le respect de la dignité et des droits de l'homme et des peuples,

**DECLARONS**, dans l'esprit du dialogue interculturel et la culture de la paix, la **nécessité** et l'**urgence** d'entreprendre les mesures et actions suivantes :

1. La mobilisation des experts universitaires, des créateurs (artistes et écrivains), des autorités traditionnelles, des hommes et femmes politiques, des hommes et femmes des médias, pour mener, ensemble, des réflexions (conférences, débats, projections de documentaires sur le thème de circonstance), des activités entièrement consacrées au dialogue interculturel et à la culture de la paix, dans chaque pays africain, chaque année, à la veille de la célébration de la Fête nationale ;
2. La reconnaissance et la valorisation des institutions, des mécanismes, des valeurs traditionnelles de prévention et de résolution des conflits (Bashingantahe au Burundi, Gacaca au Rwanda) comme patrimoine matériel et immatériel des peuples de l'Afrique Centrale et de la région des Grands Lacs ;
3. La mise en place de mécanismes permettant la formation d'une synergie efficace entre les initiatives des diverses autorités traditionnelles, experts universitaires, créateurs et décideurs politiques ;

4. L'utilisation des langues locales ou régionales comme véhicules des valeurs traditionnelles de tolérance, du respect de l'autre et des minorités, de la justice, de la transparence, de l'hospitalité, du pardon, du respect de la dignité humaine, comme variable structurelle et stratégique de la culture de la paix ;
5. La promotion de l'éducation à l'interculturalité par l'enseignement, par les moyens classiques ou nouveaux d'information et de communication, les échanges et les rencontres favorisés par des manifestations à caractère culturel et sportif pour les jeunes générations ;
6. La création d'un prix Omar Bongo Ondimba pour le dialogue interculturel et la culture de la paix, sous l'égide de l'UNESCO et de l'Etat gabonais, devant distinguer des individus, des collectivités ou des institutions ayant accompli des actions pertinentes et remarquables dans le domaine concerné dans une période déterminée.
7. La nécessité de favoriser et de pérenniser les initiatives propices aux rencontres et aux échanges entre les communautés comme les festivals à but culturel, les activités de formation à la culture de la paix, les journées de la paix et de la tolérance, qui sont autant de moyens de créer des référents symboliques communs ;
8. La création, au sein de l'Université Omar Bongo Ondimba, d'un institut d'études et de recherches interculturelles et d'éducation pour la paix en Afrique;
9. Le renforcement des capacités de l'Académie Africaine des Langues ;
10. L'élaboration d'un code éthique africain ;
11. Le renforcement d'espaces publics et la création de nouveaux espaces permettant l'évacuation de l'agressivité sur le modèle de la « parenté à plaisanterie »;

12. La reprise du Festival des Arts Nègres ;
13. L'élaboration de manuels didactiques sur le dialogue interculturel et la culture de la paix dans des langues véhiculaires de la sous- région;
14. L'encouragement d'études systématiques des épopées et d'autres grands textes fondateurs de la région à l'instar des études sur l'épopée mandingue ;
15. La re-dynamisation du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA) et l'achèvement de la construction de son siège régional ;
16. L'institutionnalisation du Forum des Ecrivains en biennale ;
17. Le renforcement des soutiens des Etats, de l'UNESCO et de la Francophonie au développement des structures d'édition et des industries du livre, particulièrement par la mise en œuvre de l'*Accord sur l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel*, connu sous le nom d'« Accord de Florence » et du *Protocole à l'Accord de Florence*, connu sous le nom de « Protocole de Nairobi » ;
18. Le renforcement des capacités des institutions ayant pour mission de favoriser l'interculturalité et l'intégration africaine (NEPAD, FESPAM, FESTPCI, MASSA, etc.) ;
19. L'instauration des journées panafricaines ayant pour objectifs d'observer le devoir de mémoire ;
20. La vulgarisation, sur le terrain, par les universités, l'UNESCO et ses partenaires, du Plan d'Action de Dakar sur l'Education pour tous ;

21. L'intégration des éléments de la culture de la paix et du dialogue inter-culturel dans les modules de formation des journalistes et des professionnels des médias.

Faite à Libreville le 20 novembre 2003

**La Conférence internationale  
sur  
le dialogue interculturel et la culture de la paix**